



**concilier qualité de vie,  
qualité urbaine et solidarité  
pour attirer forces vives  
et activités nouvelles**

## Clermont-Ferrand, ville la mieux adaptée aux familles



*"Clermont-Ferrand, la ville et la campagne. Dynamisme économique, bons systèmes de soins et d'éducation... Le tout dans un écrin de nature. La capitale auvergnate cumule les atouts pour l'équilibre familial."  
L'Express, 10 mai 2004.*

Couples avec enfants en quête d'air pur, ne cherchez plus : Clermont-Ferrand a tout pour vous accueillir. C'est le principal enseignement d'un classement réalisé par l'Express en 2004 où la cité auvergnate coiffe sur le poteau Dijon, Poitiers et Angers, mais aussi Toulouse, Nantes et Montpellier, plus habituées aux lauriers des palmarès.

L'Express a évalué les points forts et les points faibles des 100 plus grandes aires urbaines, à travers 13 palmarès thématiques (culture, sécurité, commerce...) et 3 classements généraux (jeunes, familles, retraités).

Conclusion : les villes à taille humaine prennent leur revanche.

Le Nouvel Observateur de janvier 2007 place Clermont Ferrand au rang des premières métropoles où il fait bon vivre en France.

### **...Toutefois, d'autres indicateurs <sup>1</sup> placent Clermont-Ferrand parmi les métropoles les moins attractives.**

Les jeunes ont tendance à partir pour réaliser leurs études supérieures, un des principaux motifs de mobilité dans la vie une fois leurs études terminées : " c'est entre 20 et 29 ans, à l'entrée de la vie active que les mouvements migratoires sont les plus nombreux <sup>2</sup> ".

Les auteurs du rapport de la DIACT mettent en évidence 4 facteurs explicatifs d'attractivité : le développement d'activités de haute connaissance, le degré de diversification de l'économie, l'accessibilité des réseaux de transports, la synergie exercée par la métropole à l'égard des autres villes.

Ces facteurs associés à une population étudiante et active jeune contribuent à l'émulation d'un territoire. C'est pourquoi, le Grand Clermont est dans une situation paradoxale ; il bénéficie d'un environnement naturel préservé mais il doit, face au déclin démographique et au départ des jeunes actifs, renforcer les atouts qu'il détient en matière de cadre de vie et de qualité de vie et aussi de lien social.

La qualité de vie est un sujet plus subjectif que ceux abordés précédemment ; pour les dirigeants et les familles, elle n'en constitue pas moins un facteur décisif dans les processus de choix d'implantation des activités et des familles.

Le renforcement d'offres <sup>3</sup> sur les secteurs de la santé, du patrimoine, du sport, de l'enseignement supérieur ainsi qu'une offre d'emplois adaptés, un dynamisme social et culturel, un parc de logements accessibles peuvent concourir à l'attractivité des populations nouvelles qui viendront s'installer.

<sup>1</sup> Rapport novembre 2006 réalisée à la demande de la DIACT sur l'attractivité des métropoles

<sup>2</sup> Insee Auvergne 2007

<sup>3</sup> offres complémentaires les unes des autres indépendamment de leur ordre de présentation

# Concilier au quotidien vie moderne et qualités architecturale, urbaine et paysagère pour une meilleure image du Grand Clermont...

## ...en commençant par les entrées de ville



## Diagnostic

### Les entrées de ville restent toujours les points de cristallisation de la dégradation des espaces urbains périphériques modernes ...

Autour des noyaux de patrimoine ancien des centres-villes et bourgs, l'urbanisation s'est étalée avec ses faubourgs le long des axes routiers avec un souci de qualité durant la première moitié du 20e siècle.

L'essor économique d'après guerre, l'avènement de la société de consommation et le développement du mode de vie autour de l'automobile ont servi de catalyseur à la croissance rapide du péri-urbain commercial, reportant la limite urbain / rural de plus en plus loin.

Le monde du commerce a pu y déployer sa logique propre de profit à court terme : terrains moins cher, effet vitrine le long de la voie, construction de nature industrielle facile à édifier, facilité d'accès et de stationnement.

Ainsi, la grande distribution a pu prendre son essor tout en apportant par la taxe professionnelle une certaine richesse à quelques communes.

Mais ce développement a eu pour corollaire la fragilisation de l'appareil commercial des centres-villes et des bourgs (disparition des commerces de bouche) et une urbanisation très disparate dont la colonne vertébrale est l'axe routier (voie de pénétration vers le centre urbain ou voie de contournement).

Ainsi, les entrées d'agglomération véhiculent dans la plupart des cas une image de désordre, d'amoncellement de panneaux publicitaires, d'enseignes commerciales, de parking en façade, d'enfilades de bâtiments "boites à chaussures" sans souci de qualité ou d'intégration paysagère.

### ... malgré une réglementation "Amendement Dupont" de 1995 exigeant la qualité urbaine des aménagements.

Depuis une vingtaine d'années, le développement anarchique, déstructuré et désordonné des entrées d'agglomération interpelle les pouvoirs publics qui se sont mobilisés.

"Les entrées de ville ou redonner le goût de l'urbanisme" tel est le titre du rapport élaboré en juin 1995 par la sénateur Dupont. Partant d'une préoccupation sur l'état de dégradation des paysages des entrées de ville, ce rapport conclut à la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics visant à contrôler le processus d'urbanisation de ces zones.

La suite donnée à ce rapport fut un amendement introduit dans la loi du 2/02/95 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite "Loi Barnier" qui est devenu l'article L 114.1.4 du Code de l'Urbanisme. Il régleme les entrées de ville le long des voies "à grande circulation" depuis sa mise en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 1997.

La loi impose la définition d'un "projet urbain" sous peine d'inconstructibilité en bordure des grandes infrastructures sur une bande de 75 ou 100 m de part et d'autre de la voie à grande circulation ou de l'autoroute.

## **... le Pays du Grand Clermont n'échappe pas à la dégradation de ses entrées de ville.**

Sur l'agglomération les entrées du cadran Est ont une vocation industrielle et commerciale assez nettement identifiée.



Le pôle commercial Sud-Est est le plus important avec d'importantes zones commerciales à Aubière, Clermont et Couron. Ainsi, l'avenue du Roussillon et l'avenue Ernest Cristal donne une image confuse à cause de l'anarchie architecturale générale, de la multiplication des panneaux publicitaires et un espace public très peu aménagé ne participant pas à la structuration de l'espace.

Au nord de Clermont-Ferrand, l'entrée sur l'axe RN 9 présente les mêmes caractéristiques.



## **notamment au sud de l'agglomération clermontoise, où "l'effet vitrine" le long des voies a fixé des espaces commerciaux très attractifs :**

- par suite de la recherche de la rentabilité et l'efficacité commerciale à court terme et du poids de la grande distribution face aux acteurs institutionnels.
- par suite d'une difficulté d'anticipation et de planification d'aménagement des territoires stratégiques
- d'où des conséquences sur l'engorgement automobile aux heures de pointe et sur la désorganisation du réseau des cheminements piétonniers

## **La prise en charge de la qualité des entrées de ville est rendue complexe par :**

le nombre important d'acteurs concernés (maîtres d'ouvrage et gestionnaires des voies routières, aménageurs de zones, porteurs de projets économiques, annonceurs publicitaires, particuliers, autorités compétentes en urbanisme... ), avec des intérêts et des sensibilités différenciés...



## Des initiatives diverses, dans la réflexion comme dans l'action pour améliorer la qualité des entrées de ville...

- la prise de conscience locale sur les effets négatifs pour l'image de l'agglomération clermontoise a motivé en 1997 une étude<sup>4</sup> s'inscrivant dans le cadre des chartes paysagères 1 % développement économique et paysage : diagnostic et préconisations sur 14 itinéraires qui est resté sans suite opérationnelle ;
- des réflexions à l'échelle communale pour le traitement approprié des entrées de ville à travers les documents de planification : révision de PLU, règlement de ZAC ;
- des réflexions à l'échelle intercommunale pour réhabiliter des entrées d'agglomération désorganisées par le commerce : Riom Communauté et Espace-Mozac
- des règlements de publicité adaptés isolément par les communes de Clermont-Fd, Orcines, St-Genès-Champanelle, Cournon, Aubière ;
- des aménagements paysagers liés à des grandes voies routières (A75, voie de contournement de l'agglomération clermontoise) ou des noeuds routiers importants (giratoires) mis en oeuvre par les gestionnaires des voies : Etat, Conseil Général ;
- des recherches de qualité dans de nouveaux projets : ZAC des Ribes à Aubière, Brézet Est à Clermont, Espace-Mozac avec Leclerc-Enval (voir photo);



- des efforts d'embellissement par le fleurissement et le paysagement d'entrées de petites villes et de bourgs : Cébazat (voir photo), Aulnat, et de la liaison entre l'aéroport de Clermont et le centre-ville ;



<sup>4</sup> Etude SYCOMORE, Valorisation des abords des grandes infrastructures, projet de chartes paysagères des entrées de ville, COMAC, 1997

- des réalisations modestes mais qui vont dans le sens de l'amélioration en jouant sur le végétal, du mobilier urbain et des facilités de circulation par des contre-allées :



entrée Nord de Riom,



entrée de Clermont par l'A71 et les Pistes,

## qui gagneraient à s'appuyer sur une méthodologie cohérente et partagée...

- Poursuivre la réflexion engagée en 1997 sur l'agglomération clermontoise autour d'un partenariat renforcé et volontaire et l'actualiser en profitant du retour d'expérience d'autres agglomérations promues par la Ligue Urbaine et Rurale (Rouen, Alençon, Amiens, Besançon, Sète, Vitré...).
- Engager une méthodologie de travail en concertation avec les acteurs locaux : élus agence d'urbanisme, acteurs économiques, gestionnaires de voirie, administrations d'Etat pour dégager un savoir-faire reproductible à partir d'une sélection de sites significatifs.
- Initier un projet ambitieux et exemplaire de requalification d'entrée de ville et faire acte de candidature au concours national des entrées de ville.

## avec des objectifs concrets...

comme, par exemple,

- Rechercher une identité de perception "lisible" des villes et des bourgs du Grand Clermont pour la promotion de l'image du Pays du Grand Clermont.
- Étudier le paysage et les cônes de vues pour sa préservation et sa mise en scène, notamment des sites qui offrent des balcons sur la ville comme La Pierre Carrée (RD 941) et Gandaillat (A 720).

- Composer et structurer les espaces environnants à partir de la voie en organisant toutes les fonctions pour la sécurité de tous les usagers : automobilistes, cyclistes, piétons.
- Travailler sur la qualité opérationnelle des projets : revêtements des voies, plantations, mobilier urbain, éclairage, signalisation, réseaux enfouis, facilité d'entretien, ...

## **sur la base d'une volonté des décideurs locaux**

- Construire autour de structures intercommunales (communauté de communes ou d'agglomérations) une dynamique de réflexion et d'actions d'aménagement.
- Engager une politique foncière (emplacement réservés, plan d'alignement) sur les voiries et espaces publics, lieux de mobilisation de la qualité.
- Mettre en place des règlements de publicité cohérents entre eux.
- Traduire l'exigence de qualité de façon réglementaire et opérationnelle : règlement de zone dans documents d'urbanisme ou ZAC, application de l'amendement Dupont.
- Redéfinir le statut des voies d'entrée d'agglomération pour légitimer les interventions intercommunales : voie d'intérêt communautaire ?
- Saisir l'opportunité de la réforme de l'urbanisme commercial (envisagée prochainement) pour intégrer des critères de qualité urbaine, architecturale et de développement durable dans les demandes d'ouverture de surface commerciale.

## **Enjeux** **en matière d'entrées de ville**

**Rechercher une image identitaire des entrées de ville, autour de l'architecture et du paysage, pour intervenir à chaque échelle du pays du Grand Clermont.**

**Construire les conditions d'un dialogue et d'un partenariat durables avec tous les acteurs concernés.**

**Assurer à l'échelle intercommunale la mise en oeuvre des projets notamment par des outils réglementaires et une stratégie foncière.**

**La culture...**

**« C'est le parfum qu'un territoire distille, c'est la manière d'habiller une ville, de l'habiter... c'est le signe d'un territoire ouvert au monde ».<sup>5</sup>**



## Diagnostic

### **Un effort important réalisé ces dernières années en équipements structurants :**

#### **– des salles de spectacle modernes et performantes**

De nombreuses salles de spectacles modernes et performantes existent déjà et offrent une programmation de qualité : la Coopérative de mai, le Zénith d'Auvergne...

Le chantier de restauration de l'Opéra-théâtre, la plus prestigieuse des scènes clermontoises, ouvrira bientôt. Il permettra de doter la ville d'un équipement modernisé qui, en symbolisant parfaitement l'architecture urbaine de la Belle Époque, contribuera à l'embellissement du centre-ville et de la place de Jaude.

#### **– Des manifestations et des artistes internationalement reconnus**

Chaque année, le Festival du Court-métrage (créé en 1979) attire en Auvergne des dizaines de milliers de spectateurs et un marché du film très prisé des professionnels.

L'Orchestre régional d'Auvergne, depuis 25 ans, joue un rôle d'ambassadeur culturel au delà de nos frontières. Reconnu aujourd'hui comme l'une des meilleures formations de France et d'Europe dans la catégorie des orchestres de chambre, il se produit régulièrement à l'étranger dans les salles les plus prestigieuses, affichant une activité d'en moyenne 70 concerts par an.

Plébiscitée pour sa programmation, la Comédie de Clermont-Ferrand, "scène nationale", ne cesse d'augmenter et de diversifier son public. Nul doute qu'avec une nouvelle implantation dans un lieu identitaire adapté, complété par des lieux de résidences, notamment chorégraphiques, son succès se confirme.

#### **– Des structures culturelles existantes ou en cours de réalisation**

Le pôle d'enseignement supérieur de l'Ecole régionale des Beaux-arts, acteur essentiel du développement culturel et économique de l'Auvergne, attire de plus en plus d'étudiants de la France entière.

L'installation en 2009 de la Bibliothèque communautaire inter-universitaire dans le quartier Kessler-Rabanesse, le long de la ligne de tramway, va enrichir l'offre culturelle et scientifique du territoire. Deuxième plus grand équipement de lecture publique après la Bibliothèque nationale, elle offrira, sur 25 000 m<sup>2</sup>, 1 400 places assises et 498 postes informatiques donnant accès à plus d'un million de documents et d'ouvrages. En fusionnant les collections universitaires (lettres et sciences humaines) et de lecture publique, le nouvel équipement favorisera l'accès des étudiants, des chercheurs et du grand public aux collections et aux services.



(source : DRAC Auvergne/bibliothèque communautaire)

<sup>5</sup> Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'économie et de l'emploi de la région Wallonne

L'implantation de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand dans l'ancien sanatorium Sabourin, protégé au titre des monuments historiques, fait également partie des projets phares en voie de réalisation.

## Quelques insuffisances à traiter dans certains domaines pour renforcer l'attractivité amorcée

De même que la Comédie de Clermont-Ferrand, "scène nationale", n'a pas encore trouvé sa localisation définitive, le Fonds régional d'art contemporain était jusqu'à aujourd'hui à la recherche de locaux plus adaptés et plus dignes de la qualité de ses collections. La détermination de l'Etat, de la Région et de la Ville laisse espérer que ce problème sera incessamment résolu.

Les activités musicales et lyriques de Clermont-Ferrand mériteraient, elles aussi, que soit améliorée la qualité des conditions de leur diffusion.

## Tendances

### « Les ressources culturelles comme levier d'attractivité d'activités nouvelles »<sup>6</sup>

Le raisonnement en termes d'attractivité culturelle repose sur le fait que les ressources culturelles améliorent le cadre de vie et sa qualité en attirant des entreprises et des hommes. L'un des principaux leviers de l'attractivité de la culture réside dans l'amélioration liée à l'image qu'ont les territoires et au cadre de vie qu'ils proposent.

Ainsi, dans son ouvrage sur la planification urbaine et la renaissance des villes, Graene Evans <sup>7</sup> énumère un certain nombre de facteurs culturels entrant dans la qualité de vie et susceptibles d'influencer la localisation des activités (cf. tableau).

#### Facteurs d'attractions (en %)

Accès à un environnement agréable	93
Musées, théâtres, concerts	69
Patrimoine Monumental	69
Parcs et jardins publics	62
possibilité de faire du sport	54
vie nocturne et café	50

Cette étude sur les villes britanniques semble montrer que ce sont moins les actifs culturels en soi que leur conjonction et la possibilité d'en bénéficier qui sont déterminantes.

<sup>6</sup> Xavier Greffe : la mobilisation des actifs culturels de la France (2006)

<sup>7</sup> Graene Evans, Cultural Planning : an urban renaissance ? London, Routledge, 2001

# **Enjeux** en matière d'équipements culturels

**Un territoire porteur de réalisations et de projets prometteurs mais qui doit absolument pallier les lacunes constatées** pour permettre l'épanouissement dans les meilleures conditions des propositions artistiques et culturelles, répondre aux curiosités du plus grand nombre et susciter des intérêts nouveaux.

**La création d'un Centre de diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle,** en partenariat avec les universités et les organismes de recherche, pour promouvoir les sciences et les technologies, ainsi que l'esprit d'entreprise.

**Un patrimoine clermontois abondant qui doit permettre la matérialisation de tous ces projets,** sans bouleverser le tissu urbain et son identité architecturale.

**Un champ d'activité où Clermont-Ferrand doit pleinement jouer son rôle de capitale régionale.**

# L'enseignement supérieur pour valoriser le capital humain et attirer les talents



## Diagnostic

Clermont Ferrand accueille sur son territoire environ 35 000 étudiants post-baccalauréat, principalement dans deux universités et six écoles d'ingénieur.

Si leur localisation est principalement située à Clermont Ferrand, des départements des deux IUT sont répartis sur le territoire régional (Montluçon, Moulins, Vichy, Le Puy, Aurillac), ce qui place l'agglomération en position de centre dans ce domaine universitaire.

### Un enseignement supérieur et les recherches associées qui se structurent peu à peu.

La présence en région de plusieurs organismes de recherche (INRA, CNRS; Cemagref, INSERM), qui ont d'ailleurs contracté avec les universités dans des unités mixtes ou des fédérations de recherche, consolide fortement le potentiel scientifique universitaire clermontois.

Pour répondre aux défis posés par la nécessité de constituer des masses scientifiques critiques et de développer la pluridisciplinarité, des structurations conséquentes sont intervenues dans un passé plus ou moins proche:

- par la création par exemple du Centre de Recherche en Nutrition Humaine, de la Fédération de recherche "Technologies de l'Information, de la Mobilité et de la Sécurité", du Pôle Auvergne de Cancérologie, du laboratoire interuniversitaire "Génétique, Reproduction et Développement", la Maison des Sciences de l'Homme,
- auxquelles il faut ajouter les projets de création de Fédérations de recherche en Environnement et en Chimie.



Les quatre axes de recherche du CPER 2007-2013, Territoire, Agriculture et Alimentation en Auvergne, Environnement, Innov@pôle, Santé, confortent l'ensemble du dispositif de recherche régional, principalement concentré dans l'agglomération clermontoise.

Plusieurs défis sont à relever par cet ensemble universitaire : structuration plus forte des universités et des écoles d'ingénieurs, capacité à attirer encore plus des étudiants hors de la région Auvergne (l'académie de Clermont Ferrand se situe au 4ème rang national pour l'accueil d'étudiants chinois), capacité à attirer des jeunes chercheurs de grande valeur et à, les maintenir à Clermont.

### L'enseignement supérieur partenaire dans les projets d'innovation technologique.

La création de nouveaux produits, procédés ou services, intégrant des nouvelles connaissances et des technologies les plus actuelles et répondant à une demande sociale sans cesse renouvelée, est un impératif dans une économie ouverte sur le monde entier.

La valorisation des résultats de la recherche par transfert technologique ou par création d'entreprises innovantes, fait l'objet de plusieurs dispositifs placés dans la mouvance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : CASIMIR, CNEP, ADIV, Méc@prod, Auvergne Valorisation, Busi.

L'engagement d'une majorité de laboratoires universitaires dans cette démarche de valorisation sera déterminante à l'avenir pour que la place scientifique clermontoise tienne son rang.

## Tendances

Malgré ces points forts, Clermont-Ferrand reste la 13<sup>ème</sup> ville universitaire de France en part d'étudiants <sup>8</sup>et occupe la 20<sup>ème</sup> place pour le nombre de formations de 3<sup>ème</sup> cycle offertes par académie en 2002/2003.

A noter que compte-tenu de la concurrence des sites universitaires, les échanges d'étudiants d'une région à l'autre augmentent en fonction de l'âge et du niveau d'étude, en conséquence de quoi, les facteurs d'attractivité spécifiques aux étudiants sont essentiellement liés à l'offre de formation, son volume et sa diversité. Bien entendu, d'autres facteurs tels que l'attractivité culturelle ou un marché immobilier favorable entrent en compte mais ne sont pas propres au monde étudiant.

## Enjeux en matière d'enseignement supérieur

- **valoriser l'image du territoire par la mise en valeur de son potentiel scientifique et technologique.**
- **promouvoir et soutenir l'engagement des formations d'enseignement, des laboratoires de recherche et des PME/PMI dans des partenariats internationaux, en particulier européens.**
- **encourager et soutenir les coopérations public-privé en matière d'innovation.**
- **participer avec les universités à la création d'un Centre de Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle.**

<sup>8</sup> Source Insee

## Des professions de santé bien représentées... mais des infrastructures sanitaires imparfaitement renouvelées

(Selon une étude réalisée par une société accompagnant les entreprises dans la mobilité internationale de leurs employés, les facteurs santé et équipements sanitaires arrivent en première position devant les équipements culturels, les biens et les services).

La politique hospitalière s'attache à promouvoir la qualité et la sécurité des soins, à adapter l'offre hospitalière aux besoins, à favoriser les coopérations entre établissements et médecine de ville et à améliorer l'efficacité du système hospitalier public et privé.

Dans cette optique le gouvernement conduit cette évolution de remettre au centre du système hospitalier la personne malade et son entourage.

Les patients choisissent les établissements les moins éloignés pour obtenir les soins désirés. Mais les territoires les plus polyvalents, c'est-à-dire où la part d'activités spécialisées est importante sont aussi les plus attractifs.



## Diagnostic

### Une offre de soins d'une grande diversité, renforcée par la présence d'établissements hautement spécialisés.

La métropole clermontoise possède des infrastructures de soins variés, fortement concentrées sur Clermont-Ferrand et bien desservies.

La mise en service du tramway depuis octobre 2006 permet la desserte des établissements privés et publics tels que la clinique des Dômes (Montferrand), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) Gabriel Montpied (quartier St Jacques) regroupant toutes les spécialités et le Centre de lutte régionale contre le cancer Jean Perrin, et prochainement (2009), le nouvel hôpital d'Estaing situé à Montferrand accueillera également la faculté d'ontologie.



(source : GFC construction/ Nouvel hôpital d'Estaing)

Cet hôpital nouvelle génération, le 5ème plus gros chantier de ce type en France, a pour ambition de doter la ville de Clermont-Ferrand et la région Auvergne d'une grande infrastructure moderne et efficace, consacrée à la mère, la femme, l'enfant à une partie de l'activité médico-chirurgicale adulte et à l'hématologie clinique.

Il offrira au patient et à sa famille le plus haut niveau de prise en charge, de sécurité et de qualité et aux professionnels de santé, les meilleures conditions d'exercice et un système d'information médicalisé avancé. Il est très orienté vers une médecine et une chirurgie de qualité et de court séjour.

## **Une synergie permanente entre le corps médical (CHU) et la faculté**

qui donne sens aux missions d'enseignement et de recherche, comme en témoigne le réseau périnatal de la région Auvergne. Il regroupe 13 hôpitaux publics et 5 cliniques privées pour le développement de la télé médecine en direction des autres hôpitaux du département et de la région.

Le centre international de chirurgie endoscopique (CICE), implanté actuellement sur le site de l'hôtel Dieu, partenaire de l'université d'Auvergne participe également au rayonnement de Clermont-Ferrand. Un diplôme universitaire européen d'endoscopie opératoire en gynécologie est délivré chaque année à l'occasion de manifestations faisant intervenir de nombreux médecins internationaux et la présence d'environ 150 étudiants venus du monde entier.

La mise en place sur le site de Riom d'un pôle de référence en médecine physique et de réadaptation avec la création d'une chaire de professeur des universités dans cette discipline, constitue un atout supplémentaire pour ce territoire.

## **La mise en place d'un réseau sanitaire métropolitain public et privé dédié à la recherche avec la région Rhône-Alpes.**

Une coopération inter régionale s'est mise en place entre les régions Auvergne et Rhône Alpes pour organiser et développer des recherches sur le cancer, sous la forme du cancéropôle Lyon-Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA), un des sept cancéropôles français et au sein duquel la recherche auvergnate est représentée par le Pôle Auvergne en Cancérologie (PAC).

Les atouts auvergnats dans le domaine sont nombreux : laboratoires de recherche universitaires, notamment associés à l'INSERM et au CNRS, groupement de coopération sanitaire (GCS) entre le CHU de Clermont Ferrand et le Centre Jean Perrin pour la recherche clinique, thumorotheque associant les établissements hospitaliers régionaux.

Les thèmes majeurs de recherche affichés par le PAC dans CLARA sont : Génomique du cancer, Imagerie fonctionnelle nucléaire, Nutrition et Cancer via le Centre Régional de Nutrition Humaine.

## **Une infrastructure sanitaire imparfaitement renouvelée.**

La première mission de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Auvergne (ARH) est de définir et de mettre en oeuvre la politique régionale de l'offre de soins hospitaliers, mission qui est réalisée au travers du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire (SROS).

Le SROS 2006/2011 a été arrêté par le directeur de l'ARH Auvergne, après avis du Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et délibération de la Commission exécutive. Il a pour objet de prévoir et de susciter les évolutions nécessaires de l'offre de soins préventifs, curatifs et palliatifs afin de répondre aux besoins de santé physique et mentale et de garantir la sécurité du système de soins.

Il vise à susciter les adaptations des établissements de santé ainsi que leurs complémentarités et leurs coopérations. Il fixe des objectifs à tous les acteurs concernés en vue d'améliorer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité de l'organisation sanitaire.

A cet égard, le Plan Hôpital 2007 a permis à Clermont-Ferrand de procéder au renouvellement de ses infrastructures sanitaires en réalisant des travaux de restructuration ou en créant de nouveaux sites. Néanmoins les établissements situés à la périphérie de Clermont-Ferrand nécessitent encore des travaux de réhabilitation, notamment du fait de leur vétusté :

- les locaux du centre hospitalier Clémentel d'Enval
- le service long séjour de l'hôpital de Riom et l'hôpital de Riom pour des travaux de mise en sécurité
- le service long séjour à Cébazat.



## Tendances

L'évolution de la pyramide des âges nécessite une attention toute particulière à porter aux personnes âgées et à la qualité des prestations de long séjour.

Des conditions d'exercice de moins bonne qualité sont constatées au Nord du Grand Clermont du fait de la vétusté des établissements.

Enfin, le ministère de la santé, dans le cadre du plan Hôpital 2012 dont le démarrage est prévu en 2008, a d'ores et déjà retenu comme prioritaire le projet de reconstruction des locaux d'hospitalisation du centre Jean Perrin à Clermont-Ferrand, trop vétustes pour pouvoir satisfaire aux besoins des patients et aux normes de sécurité. L'Etat accompagnera donc significativement ce projet dont le budget global est à ce jour estimé aux environs de 45-48 M€.



## Enjeux en matière de santé

**Maintenir une offre de soin adaptée et sécurisée aux besoins de la population tout en essayant de limiter les flux de patients sur l'agglomération clermontoise.**

**Améliorer les conditions d'accueil et de prise en charge des populations âgées et handicapées en adaptant et en diversifiant l'offre.**

**Maintenir pour les patients le choix entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée.**

**Soutenir une structuration renforcée du Pôle Auvergne en Cancérologie.**

# **SPORT ET JEUNESSE :**

## **un patrimoine sportif adapté à la diversité des pratiques**

### **la nécessité d'améliorer la qualité éducative des centres de vacances et de loisirs**

#### **SPORT**

Dans le domaine du sport, l'image de la métropole régionale auvergnate et de l'Auvergne en général a été souvent associée au parcours du club de rugby : l'A.S. Montferrandaise, l'aventure européenne des « demoiselles de Clermont » du Clermont université Club de basket et du sport automobile grâce au circuit de Charade où se sont déroulés des épreuves comptant pour les championnats du monde.

#### **JEUNESSE**

un grand nombre de centres d'animation qui fonctionnent en autarcie.



## **Diagnostic**

#### **SPORT**

### **Deux pôles géographiques en mesure d'accueillir des manifestations sportives d'envergure**

qui sont susceptibles de générer des flux économiques (formation, hébergement) :

- l'agglomération vichyssoise dispose en bordure de l'allier d'un complexe sportif d'une superficie de 500 hectares d'un seul tenant comprenant des équipements sportifs multiples et des capacités d'hébergement avec Centre international de séjours (CIS) et le CREPS.
- l'agglomération clermontoise s'appuie sur sa densité économique et sur son effort de création, de rénovation et d'équipements sportifs de haut niveau (Stadium Jean Péllez, Stade Nautique Pierre de Coubertin, Stade Nautique des Hautes Roches, Stade Gabriel Montpied, Stade Marcel Michelin). A titre d'exemple , la ligue d'Auvergne d'Athlétisme organise les championnats de France élite en salle tous les ans. Elle rassemble sur 3 jours 2000 personnes venues de toute la France.

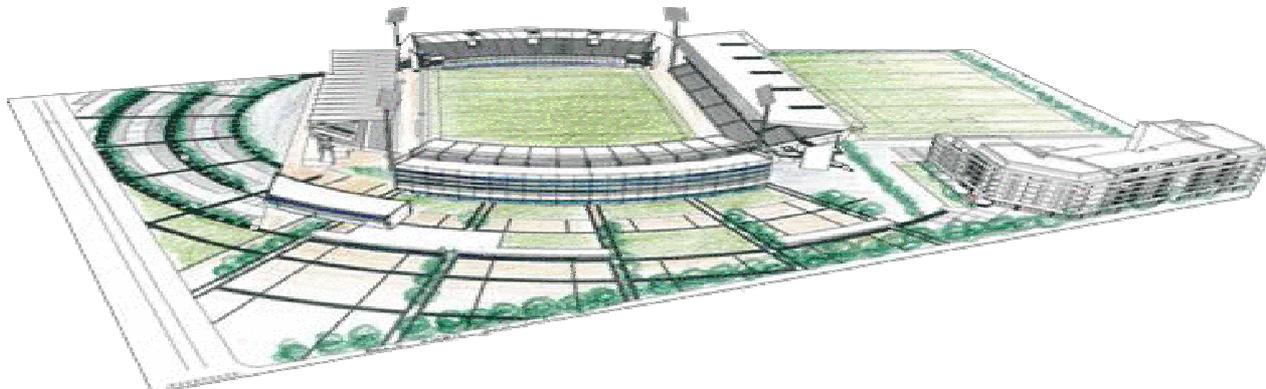
Une politique de développement et de mise en réseau de ces deux pôles complémentaire s'avère nécessaire pour renforcer l'attractivité de la métropole régionale.

### **Des grands équipements sportifs d'envergure régionale voire nationale**

permettent d'accéder, depuis ces dernières années tant à la pratique du sport de haut niveau que celle du sport amateur(Centre aquatique des Hautes Roches à Chamalières, Stadium Jean Péllez à Aubière (3ème en France de cette envergure), Centre régional d'Arts martiaux et de Tennis de Table à Ceyrat).

## Des clubs professionnels

rugby, football, basket-ball masculin et féminin, dont le cahier des charges fait obligation de posséder un centre de formation.



(source : ASM Rugby.Com/ stade Michelin)

## L'implantation d'un pôle olympique

envisagée en 2008 par la Fédération Française de Lutte dès la mise en service du centre régional d'arts martiaux et de tennis de table à Ceyrat.

## JEUNESSE

### Un potentiel éducatif, culturel et touristique à conforter.

Plusieurs centres d'animation à vocation socio-culturelle, environnementale et sportive, implantés dans des territoires très proches et pourtant très différents quant à leur environnement naturel qui renvoie à la variété des grands écosystèmes régionaux, à leur patrimoine architectural, voire à leur culture propre.

Au Nord (zone des volcans), les centres de loisirs sans hébergement des communes de Gerzat à Chanat la Mouteyre, de Riom à Loubeyrat.

A l'Ouest, (zone de volcans), le Château de Theix, et le centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE).

Au Sud (plaine alluvionnaire et forêt correspondante), le centre de loisirs sans hébergement de la FAL à Chadieu.

A l'Est (patrimoine culturel, architectural, parc Livradois Forez), l'ancien collège de Billom, le site archéologique de Lezoux.

### La localisation géographique de ces structures à proximité immédiate de la capitale régionale

dans un rayon de moins de 30 kilomètres, organisées autour d'un noeud de communication et de services, prenant en compte la proximité d'un aéroport de niveau national/international, de deux autoroutes et de loisirs en relation avec la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.



## Tendances

### SPORT

Des efforts ont été entrepris lors des précédents contrats de plan Etat-Région de doter le Grand Clermont d'équipements sportifs structurants. L'Auvergne possède donc deux pôles géographiques regroupant des équipements majeurs, Clermont-Ferrand et Vichy.

Or, l'absence d'une infrastructure d'hébergement sur la grande agglomération clermontoise regroupant l'accueil, la formation, le suivi médical et l'hébergement des sportifs de haut et bon niveau ne permet pas de les fidéliser et de développer l'excellence sportive.

### JEUNESSE

Il existe peu de centres d'hébergement pour la jeunesse et peu d'offres d'activités culturelles à partir de centres d'accueil à la périphérie immédiate de Clermont-Ferrand.



## Enjeux en matière de sport et de jeunesse

### SPORT

- **développer la complémentarité avec Vichy** de l'offre de formation et d'hébergement spécialisée dans l'accueil des sportifs de haut niveau.
- **positionner une filière de haut niveau performante** susceptible de conforter l'attractivité du pôle auvergnat en général et clermontois en particulier, en liaison avec l'université.
- **développer la fonction sociale du sport** en favorisant la formation professionnelle et l'apprentissage de métiers directement liés à l'animation mais aussi à des emplois en prise avec la pratique sportive (maintenance des équipements, management, restauration).

### JEUNESSE

- **mettre en réseau les équipements à l'échelle métropolitaine.**
- **assurer le maillage du Grand Clermont par des produits touristiques complémentaires.**

# Préparer la qualité de la couverture numérique du Grand Clermont...

## par le déploiement du réseau internet très haut-débit



### Diagnostic

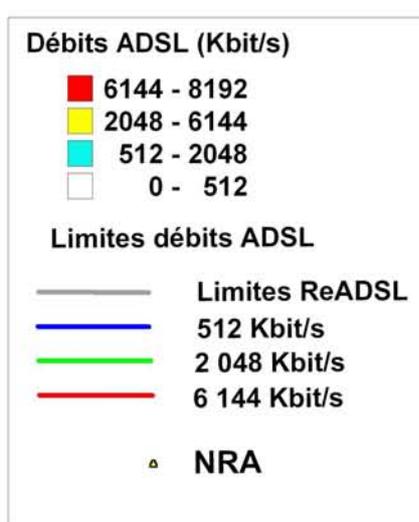
#### Un rattrapage très rapide ces dernières années mais encore des zones blanches ...

En 2000, la France ne comptait que quelques milliers d'abonnés à l'internet haut débit. En 2002, elle en comptait un million. Fin 2006, elle en comptait plus de 12 millions.

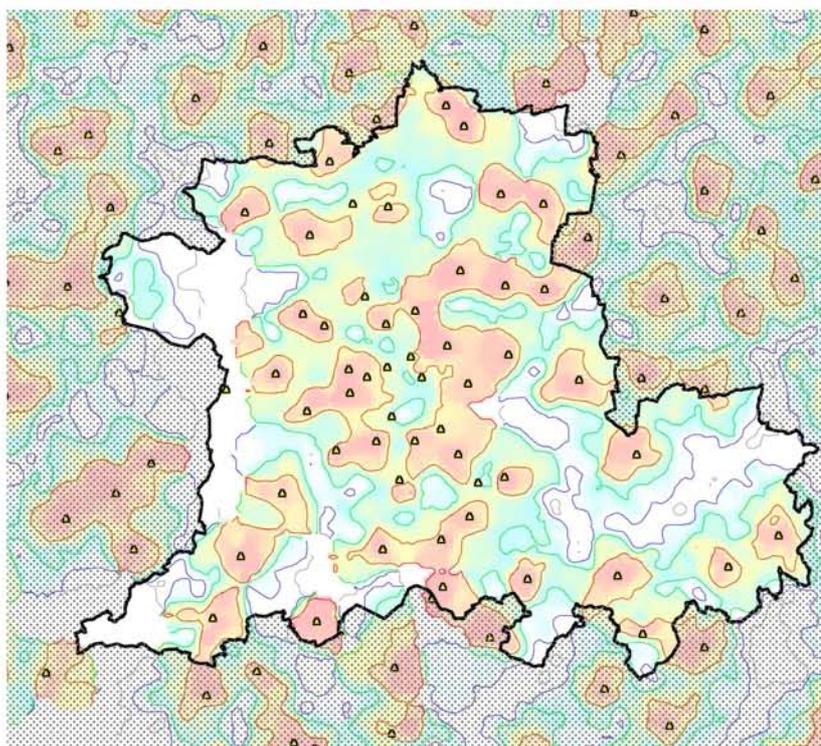
En matière de couverture numérique, à la fin 2006, 98 % de la population française était éligible à l'internet haut débit par l'ADSL.

Au début de l'année 2007, 3% de la population du Puy-de-Dôme est considéré en zone blanche, sans aucun accès à l'internet haut débit.

Sur le Grand Clermont, l'accessibilité à l'internet haut débit n'est pas homogène géographiquement, comme l'illustre la carte des zones blanches ci-dessous.



Fonds de carte  
source IGN ©



Source : CETE de l'Ouest, DDE 63, mai 2007

## justifiant de l'initiative du Conseil Régional d'Auvergne

Pour améliorer la couverture des zones blanches en Auvergne, le Conseil Régional a lancé le recrutement d'opérateurs par le biais d'une procédure « partenariat public-privé » sans préconisation de technologie. L'identification des zones sur lesquelles, il compte faire porter son action concerne notamment des secteurs sur une vingtaine de communes du Grand Clermont.

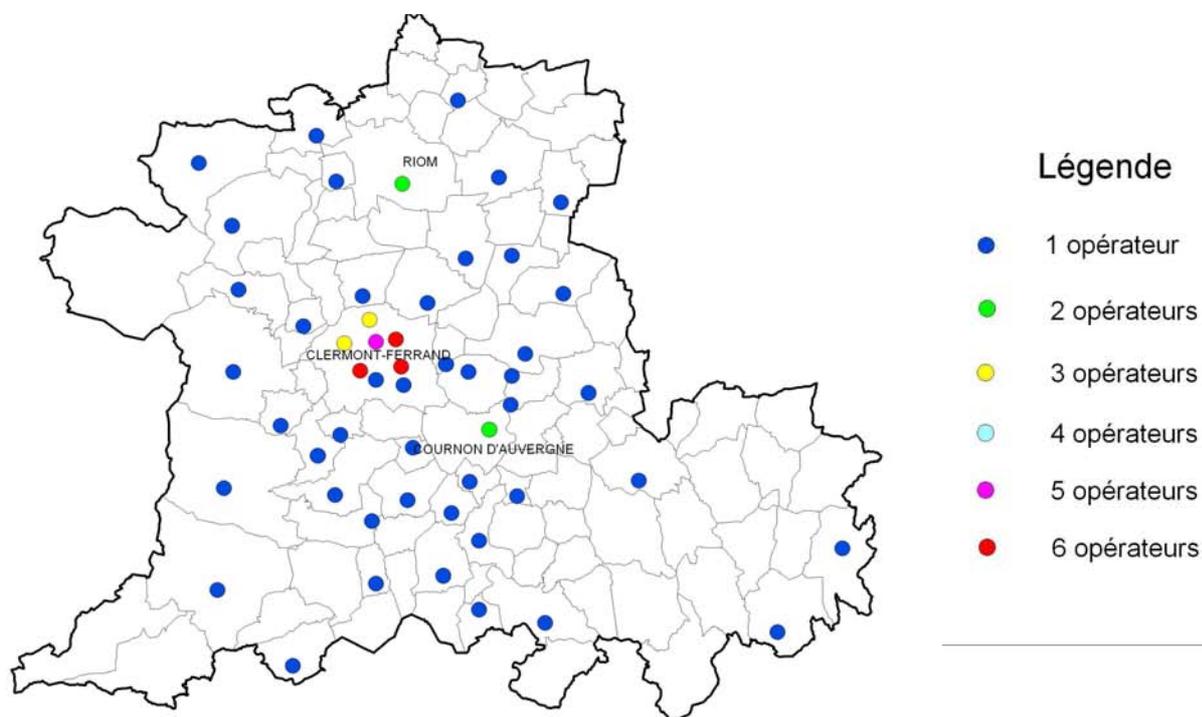
Après sélection prochaine du prestataire en septembre 2007, le déploiement de ce réseau au débit minimum de 512 Kbs est prévu pour fin 2008 au plus tard.

L'Etat, au travers du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013, participe au co-financement de ce projet, ainsi qu'à celui du déploiement de visio-guichets à l'échelle des communautés de communes pour favoriser l'accès au Service Public.

## La notion de dégroupage et de zones grises...

40% de la population nationale n'a pas aujourd'hui accès aux offres de dégroupage, constituant ce que l'on appelle les zones grises, zones avec comme seule offre d'accès à l'internet haut débit celle de France Télécom.

Sur le territoire du Grand Clermont, seules les villes principales ont accès au dégroupage, comme l'illustre la carte des répartiteurs dégroupés ci-dessous et disposent ainsi d'une offre variée d'accès avec au moins deux opérateurs.



Source : DDE 63 d'après DesgroupNews.com

La possibilité de dégroupage autorise le développement d'offres alternatives à celle de France Télécom et, par le jeu de la concurrence, est un facteur de baisse des tarifs. Ce qui est intéressant pour le citoyen l'est encore plus pour les acteurs économiques qui, dans l'éventualité d'une recherche d'implantation, privilégient désormais des sites non seulement desservis par l'internet haut débit (voire très haut débit) mais aussi des sites leur permettant d'avoir des offres concurrentes.



## Les limites prévisibles du marché et de la concurrence ...

Comme explicité plus haut, la couverture numérique de l'ensemble du territoire, et donc la résorption des zones blanches, fait l'objet de l'intervention publique de l'Etat et des Conseils Régionaux, notamment dans le cadre du contrat de projet 2007-2013. L'accès ADSL à 512 Kbs constituera le niveau de performance minimum acceptable pour les utilisateurs. En effet, la tendance est clairement à l'élargissement des usages et l'augmentation des débits.

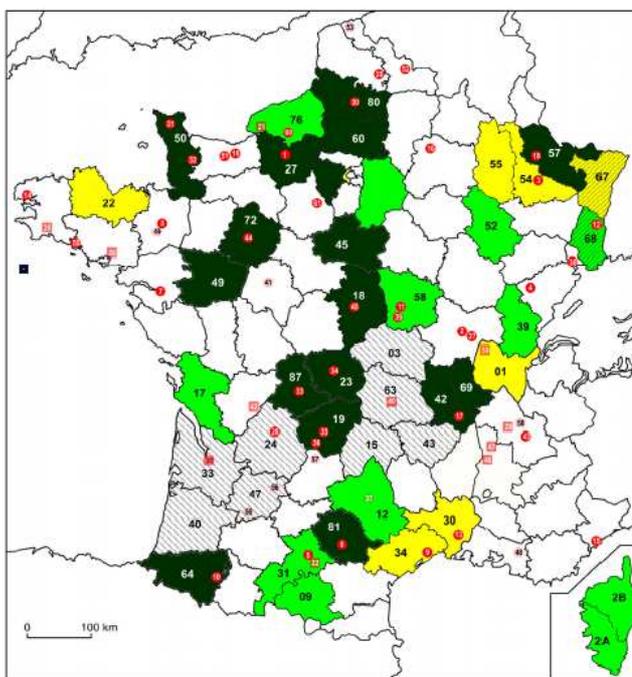
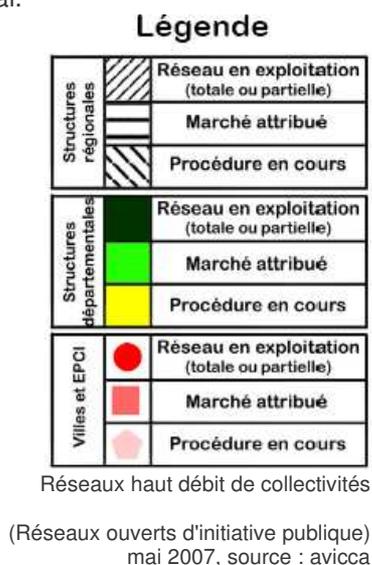
Pour ce qui concerne la généralisation du dégroupage, et donc la résorption des zones grises, l'extension indéfinie de la concurrence n'est pas un fait acquis et le président de l'ARCEP<sup>910</sup> plaide clairement pour une action des collectivités dans le but de porter le pourcentage d'abonnés pouvant prétendre au dégroupage de 60% actuellement à 75 % selon le scénario le plus optimiste.

L'ARCEP considère aussi que la concurrence pour les services aux entreprises est plus difficile à développer que pour les services aux particuliers, du fait de la localisation des entreprises et des zones d'activités généralement éloignées des zones d'habitation et donc des répartiteurs téléphoniques, rendant le dégroupage coûteux pour les opérateurs alternatifs.

## ...plaident pour une initiative forte des collectivités

La prise en compte des besoins des acteurs économiques, entreprises, usines, filiales, PME, sous-traitants, soumises à un contexte croissant de modernisation technique des modes de transmissions de données et de communication, a conduit le Gouvernement à faire du développement de l'accès au haut débit un enjeu national, soutenu par le Parlement et par la loi dite de confiance dans l'économie numérique<sup>11</sup>. Les collectivités locales ont alors été autorisées à intervenir elles-même et à conduire leurs propres projets pour offrir le haut débit à leurs entreprises et leurs habitants.

La carte des réseaux ouverts d'initiatives publiques de l'Avicca<sup>12</sup> illustre la vitalité des collectivités locales sur le territoire national.



<sup>9</sup> Source : rapport d'E. BLESSIG, Déploiement de la couverture numérique, mars 2007

<sup>10</sup> ARCEP : Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

<sup>11</sup> Loi n°2004-575 du 21 juin 2004

<sup>12</sup> Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel, www.avicca.org

## L'initiative de Clermont-Communauté...

Profitant de ces opportunités législatives, Clermont-Communauté a engagé la construction de son réseau très haut débit qui irriguera les 21 communes de son territoire.



L'opération menée par le biais d'une délégation de service publique permettra le déploiement d'un réseau de 150 km qui sera équipé de fibre optique. Le coût de déploiement de ces réseaux principalement dû au génie civil (80 %), sera atténué par la mutualisation des travaux, conduite sur un linéaire de 48 km (14 km de la réalisation de la ligne de tramway, le reste avec la pose de fourreaux lors de travaux de concessionnaires par anticipation).

Le réseau très haut débit de Clermont-Communauté,

source agence clermontmétropole

Toutes les zones d'activités seront desservies par ce réseau. Dans les nouvelles zones d'activités pré équipées selon les recommandations de l'ARCEP<sup>13</sup> avec des fourreaux propriété de la collectivité, la fibre optique sera directement reliée à la parcelle délivrant ainsi à l'entreprise un débit quasiment illimité (1 Gigabit/s). Pour les zones d'activités anciennes, la fibre optique offrira de nouvelles possibilités de dégroupage stimulant encore la concurrence en matière d'offre haut débit.

Ces dispositions seront des atouts certains en matière de compétitivité économique, favorisant la concurrence et donc la baisse des tarifs.

## Une fracture numérique technique et sociale au sein du Grand Clermont?...

En additionnant les efforts consentis par les collectivités en matière d'infrastructure de télécommunications, la totalité des habitants du territoire du Grand Clermont pourra potentiellement, d'ici la fin 2008, accéder à l'Internet haut débit. Toutefois, il est à craindre que la disparité de l'offre, en terme de débit consenti, d'usage potentiel ou de concurrence tarifaire, déjà constatée à l'heure actuelle, continue de s'accroître dans les prochaines années.

Ailleurs sur le territoire national, des projets à très haut débit émergent, portés par les opérateurs dans les quartiers d'habitation évidemment les plus denses par souci de rentabilité. Ils apportent la fibre optique jusque chez l'habitant, autorisant alors des usages bien supérieurs (offres multi-play internet-téléphone-télévision, télévision numérique haute définition...) à ceux permis par une simple connexion à 512 Kbs.

Il a tout lieu de penser que ces expérimentations se généraliseront dans un proche avenir, et probablement que les quartiers et villes les plus denses du Grand Clermont pourront profiter de ces nouvelles offres.

Une stratégie prospective est donc à mener pour anticiper ces probables aménagements numériques, tout en gardant à l'esprit que, de l'autre côté, toute une partie de la population ne peut actuellement pas, sur le plan financier, s'équiper en ordinateur ou s'abonner à l'internet, constituant de fait une certaine fracture numérique "sociale" venant s'ajouter à la fracture numérique "territoriale" au sens technique du terme.

<sup>13</sup> Guide pour l'équipement des zones d'activités en infrastructures de télécommunications à haut et très haut débit, [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr)

# **Enjeux** **en matière d'aménagement numérique**

**Prendre la mesure de la fracture numérique** et de ses conséquences, tant du point de vue social que du développement territorial. Cette fracture ne peut que s'accroître entre les villes principales du Grand Clermont et le reste du territoire, sans attitude volontariste des décideurs locaux.

**Anticiper la montée des attentes et des besoins des citoyens et des acteurs économiques**, notamment en matière de très haut débit afin de réduire le phénomène de zones blanches de très haut débit.

**Anticiper d'ores et déjà l'aménagement numérique** dans tous les nouveaux projets d'infrastructures ou d'aménagement urbains mais aussi d'habitat.

**Mettre en place une politique d'aménagement numérique partagée** par l'ensemble des collectivités intervenant sur le territoire du Grand Clermont.

**Capitaliser les réalisations et les connaissances** de Clermont Communauté dans ce domaine.

**Mettre en cohérence les démarches de développement numérique du territoire avec les autres approches territoriales** conditionnant l'implantation des nouvelles activités économiques ou des zones d'urbanisation futures.

# Qualité de vie, qualité urbaine et solidarité

## Principaux enjeux

- ◆ **soutenir la création des équipements participants à la qualité de vie quotidienne des habitants**, en étroite collaboration avec les opérateurs publics concernés : ministère de la Santé pour les établissements hospitaliers, sanitaires et sociaux, ministère de la Jeunesse et des Sports pour les équipements sportifs de proximité, ministère de la Culture pour le développement d'une offre culturelle de rang métropolitain.
- ◆ **participer activement à la mise en réseau et à la coordination des différents acteurs participant au rayonnement du territoire**, dans les domaines culturel et universitaire, afin de pérenniser sur le long terme les politiques d'animation et les actions en cours.
- ◆ **intervenir dès à présent dans le domaine de l'aménagement numérique** pour répondre aux besoins des citoyens et des acteurs économiques sur tout le territoire du Grand Clermont.